Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 SG 24 Signatures de deux contrats relatifs à un logiciel de modélisation énergétique territoriale dans le cadre d'un partenariat avec le C40.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-38, L.2122-22 et L.2121-29

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un contrat de licence relatif à un logiciel de modélisation énergétique territoriale ainsi qu'un contrat relatif à la configuration de ce logiciel,

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un contrat de licence avec la société Artelys, dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'utilisation à titre gratuit et pour une durée d'un an, du logiciel Artelys Crystal City.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un contrat avec la société Artelys, à titre gratuit, relatif à la configuration du logiciel Artelys Crystal City, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO